



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

crédit d'impôt recherche

Question écrite n° 38807

Texte de la question

M. Claude de Ganay attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les recommandations du rapport de la Cour des comptes du 11 septembre 2013 portant sur l'évolution et les conditions de maîtrise du crédit d'impôt en faveur de la recherche. Ce rapport préconise de renforcer les études d'impact sur le CIR (crédit d'impôt recherche) pour disposer de résultats portant sur le régime issu de la réforme de 2008 et d'assurer à nouveau aux chercheurs l'accès aux données économiques des entreprises. Il lui demande si le Gouvernement prévoit de suivre cette préconisation.

Texte de la réponse

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) poursuit la réalisation d'études d'impact du crédit impôt recherche (CIR). L'examen des résultats de la dernière étude en cours par le comité de pilotage de l'évaluation du CIR et lors d'un séminaire organisé par la Cour des comptes devrait permettre leur publication accompagnée de commentaires en fin d'année. Le MESR a aussi prévu de faire une synthèse des études disponibles à la fin de l'année. Le MESR a une politique d'ouverture des données aux chercheurs présentant un projet sérieux. La Banque de France et l'INSEE (institut national de la statistique et des études économiques) utilisent actuellement ces données pour des études spécifiques dont les résultats devraient être disponibles entre fin 2013 et l'été 2014. L'accès des chercheurs aux données économiques des entreprises dépend de l'INSEE. Une politique de diffusion plus ouverte se met progressivement en place sous l'égide d'Etalab.

Données clés

Auteur : [M. Claude de Ganay](#)

Circonscription : Loiret (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38807

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er octobre 2013](#), page 10285

Réponse publiée au JO le : [24 décembre 2013](#), page 13493